

Département
ALLIER
Arrondissement
MONTLUCON
Commune

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 AVRIL 2021**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt, et un, le jeudi 8 avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE MARCHE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire.

En exercice : 11
Présents : 11
Pouvoir : 0
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention: 0

Date de convocation : 31/03/2021

Présents : IMBERT Didier, DUCHIER Laurent, AUCOUTURIER Marie-Ange, DEVEAUX Olivier, LAMERRE Hervé, LAROCHE Patrick, MOLINA Pierre, NORRE Bernadette, RODRIGUES-DO CARMO Eric, TRIPIER Roger, LESCURAT Jérémy (arrivée à 19h40).
Absents excusés :
Pouvoir :
Secrétaire de séance : DEVEAUX Olivier

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le maire expose les comptes au conseil municipal

<u>Investissement en euros</u>	<u>Fonctionnement en euros</u>
Dépenses prévues : 137 970.28	Dépenses prévues : 185 843.49
Réalisées : 132 215.88	Réalisées : 177 072.87
Recettes prévues : 137 970.28	Recettes prévues : 185 843.49
réalisées : 128 295.86	réalisées : 182 418.69

Le conseil vote à l'unanimité pour.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le maire expose les comptes au conseil municipal

<u>Investissement en euros</u>	<u>Fonctionnement en euros</u>
Dépenses prévues : 137 970.28	Dépenses prévues : 185 843.49
Réalisées : 132 215.88	Réalisées : 1177 072.87
Recettes prévues : 137 970.28	Recettes prévues : 185 843.49
réalisées : 128 295.86	réalisées : 182 418.69

Le conseil vote à l'unanimité pour.

VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Monsieur le maire informe le conseil municipal du déficit de fonctionnement de 27 108.72 € et d'un excédent reporté de 32 454.54, soit un excédent de fonctionnement cumulé de 5 345.82€ .
Le conseil municipal décide donc d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit
résultat d'exploitation au 31/12/2020, excédent 5345.82 €
affectation complémentaire en réserve : 3920.02 €
résultat reporté en fonctionnement : 1425.80€
résultat d'investissement reporté en fonctionnement : déficit : 3920.02 €

Le conseil vote à l'unanimité pour.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le maire expose les propositions au conseil municipal

<u>Investissement en euros</u>	<u>Fonctionnement en euros</u>
Dépenses prévues : 35 199.21	Dépenses prévues : 174 900.80
Recettes prévues : 35 199.21	Recettes prévues : 174 900.80

Le conseil vote à l'unanimité pour.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 45.40 %
- Taxe foncière (non bâti) : 36.18 %

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour les subventions suivantes :

- CATM : 30 €
- Sapeurs pompiers de Marcillat en Combraille: 50€

LOYER TERLECKI MULTIRURAL ET GARAGE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération prise par l'ancien conseil municipal en septembre 2018, il était convenu que le loyer était gratuit pendant 1 an et que par la suite le loyer serait de 100€, mais qu'il serait révisable après 3 ans, il conviendra au mois de septembre de revoir le loyer du multirural occupé par M Terlecki.

ACCORD POUR LA POURSUITE DU PROJET DU PONT DE SAINT PARDOUX PAR LA COMMUNE DE SAINT MARCEL EN MARCILLAT INDIVIDUELLEMENT

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'abandon du projet du pont de Saint Pardoux par la commune de la petite marche, Saint Marcel en Marcillat souhaite effectuer les travaux seul, il convient donc de délibérer.

Le conseil municipal autorise donc Monsieur le Maire à dénoncer la convention établie avec la commune de Saint Marcel en Marcillat et à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à la commune précitée d'effectuer les travaux du pont de manière individuelle.

Le conseil adopte la proposition à l'unanimité.

TARIFS DES CONCESSIONS ET COLOMBARIUM

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que suite aux travaux nécessaires afin de pouvoir proposer des emplacements à la vente, il faut revoir les tarifs des concessions.

Le conseil vote donc à l'unanimité pour les tarifs suivants :

- Concession perpétuelle de 2.50 M2 à 500 €
- Concession perpétuelle de 5 M2 à 1000 €
- Case de columbarium à 300 € pour 10 ans

La séance est levée à 21h00.

Pour extrait conforme
Le maire
Didier IMBERT



